



**CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION  
RELATIFS A LA DELIVRANCE DE PERMIS DE  
CONSTRUIRE DE LA COMMUNE URBAINE DE  
MAHAJANGA**



**Lieu :** Mahajanga

**Cible :** Commune Urbaine de Mahajanga

**Période de l'atelier d'analyse :** 19 au 20 septembre 2022

**Responsable de l'analyse :** Direction Territoriale Mahajanga

**Date d'édition du rapport :** Novembre 2022

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ACW</b>	Anti-Corruption Works
<b>BIANCO</b>	Bureau Indépendant Anti-Corruption
<b>CUM</b>	Commune Urbaine de Mahajanga
<b>FKT</b>	Fokontany
<b>GESCOD</b>	Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement
<b>GU</b>	Guichet Unique
<b>HV</b>	Hôtel de Ville
<b>LCC</b>	Lutte Contre la Corruption
<b>MOFF</b>	Mode Opérateur « Faire-Faire »
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PLOF</b>	Plan Local d'Occupation Foncière
<b>PC</b>	Permis de Construire
<b>SRAT</b>	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
<b>STAC</b>	Structure Anti-Corruption

## I. CONTEXTE

### *i- A propos du permis de construire*

Le permis de construire constitue une déclaration préalable qui permet à l'Administration de vérifier que la construction envisagée respecte les règles d'urbanisme et architecturale en vigueur. L'amélioration de la procédure de délivrance du permis de construire dans le sens d'une simplification et de raccourcissement du délai de traitement des dossiers y afférents est mentionnée dans la loi n°2015-052 relative à l'urbanisme et habitat. Et pourtant, les réalités démontrent que les faits de corruption sévissent encore la délivrance du permis de construire.

En matière de prévention de la corruption, l'axe d'intervention n°3 de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) prévoit de réduire les risques de corruption et de mettre en place des dispositifs de prévention au niveau de tous les secteurs. En plus la loi 2016-020 du 22 août 2020 sur la lutte contre la corruption, article 44, alinéa 2 et 3, stipule que le Bureau Indépendant Anti-corruption (BIANCO) est chargé de rechercher dans la législation, les règlements, les procédures et les pratiques administratives les facteurs de corruption afin de recommander des réformes visant à les éliminer et de dispenser des conseils pour la prévention de la corruption à toute personne ou organisme public ou privé et recommander des mesures notamment d'ordre législatif et réglementaire, de prévention de la corruption.

La ville de Mahajanga est marquée par une forte croissance démographique engendrant la prolifération des constructions illicites depuis quelques années déjà. A cet effet, la délivrance de permis de construire est devenue une des problématiques majeures dans ladite Commune d'après les nombreuses irrégularités, les dysfonctionnements et les risques de corruption constatés. Nombreuses constructions en cours dans la ville de Mahajanga n'ont pas de permis de construire. Le niveau de corruptibilité dans ce secteur reste élevé. Les recettes relatives à l'octroi de permis de construire ne cessent de baisser alors que les constructions ne cessent d'augmenter.

Afin d'endiguer le fléau de la corruption qui nuit au développement de la Commune, la Structure Anti- Corruption (STAC) de la CUM, en collaboration étroite avec le GESCOD, le SRAT et le BIANCO Mahajanga, a organisé un atelier de deux jours pour analyser les risques de corruption sur le processus de délivrance de permis de construire. Les objectifs de cette analyse consistent à identifier les risques de corruption pouvant subvenir dans chaque étape dudit processus et à déterminer des mesures préventives visant à verrouiller ces risques en vue d'une amélioration des recettes communales pour le développement de la ville de Mahajanga. A part les représentants du BIANCO, vingt-cinq (25) participants ont répondu présents à cet atelier d'analyse des risques de corruption. Ils sont constitués des responsables et représentants des différents acteurs impliqués directement et indirectement dans le processus de délivrance de permis de construire auprès de la Commune Urbaine de Mahajanga.

### *ii - A propos de la méthodologie Anti-Corruption Works (ACW)*

La méthode appliquée pour la réalisation de l'analyse de risques de corruption relatifs à la délivrance de permis de construire était une méthode participative dans le but d'impliquer tous les acteurs clés Il s'agit de la méthode « Anti-Corruption WORKS » qui offre les clefs d'un repérage très participatif des différents risques de corruption auxquels chaque étape du

processus à analyser est confronté. Cette nouvelle méthode de détection de risques de corruption est basée sur la formule 4-2-4 : analyse à 4 étapes, en 2 jours et axée sur les 4 piliers de la méthode Anti-Corruption Works (Transparence, Participation, Redevabilité, Intégrité). Le paragraphe, qui suit, a pour but de fournir aux lecteurs un guide leur permettant de mieux comprendre l'approche à adopter.

Primo, l'étape qui consiste à la sensibilisation de l'assistance sur la corruption. Le modérateur de l'atelier utilise des brises glaces afin de débloquer les participants dont certains se trouvaient visiblement dans une situation d'angoisse et d'insécurité en abordant en groupe le thème de la corruption. Une fois l'ambiance est propice aux échanges constructifs et objectifs, l'accent a été mis sur les points qui composent cette première étape de l'approche, à savoir les différentes définitions de la corruption, les nombreux visages de la corruption, les effets négatifs de la corruption notamment sur l'Administration, les populations marginalisées et le secteur privé.

Secundo, l'étape la plus cruciale est l'analyse des risques de corruption pour chaque étape du processus à analyser et la priorisation de ces risques. Les participants ont été partagés en 2 à 4 groupes afin d'établir un tableau d'analyse à plusieurs volets, soit l'objectif du processus, les principales étapes du processus, les risques de corruption par étape, la description des risques de corruption par étape, les causes des risques de corruption par étape, les effets négatifs des risques de corruption par étape, la sévérité des risques de corruption par étape et la sphère d'influence des participants par chaque étape.

Tertio, l'identification des mesures anti-corruption concrètes pour les risques prioritaires constitue la suite logique de l'étape précédente. Le modérateur oriente les participants à dresser une carte d'acteurs et à catégoriser les mesures préventives de corruption par rapport aux quatre piliers de l'anti-corruption (la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité).

Enfin, une fois les mesures identifiées, la dernière étape de la méthode ACW concerne la planification, dans le temps et dans l'espace, de la mise en œuvre des mesures préventives identifiées. Les participants à l'atelier se concerteront sur la programmation des activités et des sous-activités prioritaires, la période de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les responsables de la mise en œuvre des activités.



## II. RISQUES IDENTIFIES

Les risques identifiés ainsi que la description de chaque risque, à chaque étape procédurale, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**La légende relative au code de sévérité inscrit dans le tableau :**

- **P** : Probabilité que ce risque se produise selon l'avis des participants : 1 = peu probable / rare ; 2 = assez probable / arrive de temps en temps ; 3 = très probable
- **I** : Impact par rapport à l'atteinte de l'objectif du processus, dans le cas où le risque se produit, selon l'avis des participants : 1 = impact mineur ; 2 = impact moyen / à ne pas négliger ; 3 = impact majeur / sévère
- **S** : sévérité de l'impact ;  $S = P \times I$   
Si  $S \leq 3$  à impact peu sévère ; si  $4 \leq S \leq 6$  à impact assez sévère ; si  $6 < S \leq 9$  à impact très sévère

Actes	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<b>1. Demande de certificat de la situation juridique et de plan topographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption passive</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Concussion</li> <li>- Cadeaux illicites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent d'accueil</li> <li>- Rabatteurs</li> <li>- Responsable au sein de la CUM, SRAT</li> <li>- Usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement de la demande pourrait être conditionné par des faveurs ou avantages indus ;</li> <li>- L'usage de faux pourrait passer sans problème en échange d'avantages indus ;</li> <li>- Certaines personnes pourraient abuser de leur fonction pour outrepasser les procédures ;</li> <li>- Les responsables pourraient faire exprès d'omettre l'enregistrement des quittances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème d'archivage ;</li> <li>- Non mise à jour du livre ;</li> <li>- Méconnaissance de la procédure ;</li> <li>- Occupation illicite ;</li> <li>- Non-respect de la zone de pas géométrique ;</li> <li>- Non transparence de procédure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des inégalités ;</li> <li>- Lenteur de la procédure ;</li> <li>- Frein à la bonne gouvernance ;</li> <li>- Manque à gagner pour la caisse de l'État ;</li> <li>- Conflit foncier ;</li> <li>- Insécurité/ Trouble à l'ordre public.</li> </ul>	6
<b>2. Élaboration de plan d'architecture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption passive</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Abus de fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Architecte</li> <li>- Usagers</li> <li>- Personnel du service de l'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines personnes pourraient être tentées à l'usurpation de fonction ;</li> <li>- Le respect des règles en vigueur pourraient être bafoué en échange d'avantages indus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de sensibilisation et de communication du PLU ;</li> <li>- Méconnaissance du grand public du métier d'architecte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Violation des textes en vigueur</li> </ul>	9
<b>3. Demande de plan Google/ Plan officiel du terrain avec coordonnées Laborde/ Plan de masse et plan de situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concussion</li> <li>- Abus de fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usagers</li> <li>- Personnel du SRAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines personnes pourraient s'adonner à des spéculations excessives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de quittance ;</li> <li>- Standard de service non mis en place ;</li> <li>- Inexistence de texte réglementaire régissant la reproduction de ce plan ;</li> <li>- Absence de prestataire agréée par la Commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité ;</li> <li>- Instabilité ;</li> <li>- Confusion ;</li> <li>- Existence de large différence de marge commerciale.</li> </ul>	3
<b>4. Demande de permis de construire pour les terrains non titrés visés par le Chef FKT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption passive</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Conflit d'intérêt</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Chef Fokontany</li> <li>- Voisins</li> <li>- Responsables du guichet foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'opération de reconnaissance pourrait être non publique ou des descentes fictives sur le terrain sensées requérir la présence de 2 témoins outre que le Chef FKT pourraient être déclarées en échange d'avantages indus ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non mise à jour du plan de repérage ;</li> <li>- Falsification des PV de reconnaissance du terrain justifiant le droit de propriété.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faveur à l'état de non-droit et l'état de police</li> <li>- Insécurité</li> <li>- Conflit foncier</li> <li>- Occupation/Construction illicite</li> <li>- Trouble à l'ordre public</li> </ul>	9

*Analyse de risques de corruption relatifs à la délivrance de permis de construire de la Commune Urbaine de Mahajanga*

	- Détournement de biens publics		- La notification pourrait ne pas être affichée ou dissimulée ; - Les concernés pourraient risquer de recourir aux faux témoins ; - Le PC pourrait être fourni à la suite d'une fausse déclaration de non-empiètement ; - Le Chef FKT pourrait favoriser certaines personnes en échange de faveur ; - Certaines personnes pourraient abuser de leur fonction pour outrepasser les procédures.			
<b>5. Présentation d'un acte de vente ou/et Fanamaintisa molaly</b>	- Abus de fonction - Trafic d'influence - Corruption active - Corruption passive - Cadeaux illicites	- Chef FKT - Usagers	- L'usage de faux pourrait passer sans problème en échange d'avantages indus ; - L'absence d'un acte de vente ou d'une preuve de fanamaintisamolaly dans le dossier de demande de PC pourrait être acceptée en échange de faveur ou de cadeaux.	- Faible contrôle voire même inexistant ; - Usurpation de terrain.	- Prolifération de la spoliation foncière	9
<b>6. Dépôt de dossier complet (Hôtel de ville)</b>	- Corruption active - Corruption passive - Trafic d'influence - Favoritisme - Cadeaux illicites - Concussion	- Usagers - Responsable de la réception de dossier (Secrétaire et rabatteur)	- Le traitement de la demande ou la réception de dossier incomplet pourrait être conditionné(e) par des faveurs ou avantages indus ; - La réception du dossier (même complet) serait conditionnée par la perception de faveurs ; - Certaines personnes pourraient faire une pression sur le personnel pour outrepasser les textes en vigueur.	- Absence de contrôle et de traçabilité ; - Méconnaissance des procédures ; - Standard de service pas à jour ; - Non enregistrement et/ou non transmission ; - Faible ou insuffisance d'actions de communication et de sensibilisation du grand public.	- Mauvaise réputation de la CUM	9
<b>7. Lecture pour vérification de quittance et des pièces fournies</b>	- Abus de fonction - Corruption active - Corruption passive - Concussion	- Responsable de la vérification de quittance et des pièces fournies (Adjoint Maire)	- Des dossiers incomplets seraient acceptés en échange de faveur ;	- Critères d'éligibilité et pièces à fournir non explicites ; - Textes en vigueur non publiés/ non appliqués ;	- Manque à gagner pour la caisse de la CUM	6

*Analyse de risques de corruption relatifs à la délivrance de permis de construire de la Commune Urbaine de Mahajanga*

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de contrôle et/ou de contre-vérification assez faible voire-même inexistant ;</li> <li>- Non-respect de délai.</li> </ul>		
<b>8. Appréciation technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Conflit d'intérêt</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Trafic d'influence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usagers</li> <li>- Responsable (Directeur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines autorités pourraient faire pression pour avoir un avis favorable sur une demande ne respectant pas les textes en vigueur ;</li> <li>- Une appréciation favorable pourrait être accordée par les responsables en échange d'avantages indus de la part de l'utilisateur ou vice-versa ;</li> <li>- Le traitement d'un dossier pourrait dépendre de la relation d'affinité entre les concernés ou la perception d'avantages indus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de contrôle et/ou de contre-vérification assez faible voire même inexistant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de confiance des usagers et des investisseurs à l'endroit de l'Administration ;</li> <li>- Mauvaise réputation ;</li> <li>- Prolifération des constructions illicites.</li> </ul>	6
<b>9. Instruction et dispatching des dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoritisme</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Abus de fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable (Chef de service)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement d'un dossier pourrait dépendre de la relation d'affinité entre les concernés ou la perception d'avantages indus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétention d'informations ;</li> <li>- Problème d'archivage ;</li> <li>- Partialité des responsables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de confiance des usagers à l'endroit de l'Administration.</li> </ul>	4
<b>10. Descente sur terrain pour l'alignement de la CUM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Conflit d'intérêt</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Concussion</li> <li>- Cadeau illicite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usagers</li> <li>- Responsable (Assainissement et Urbanisme ou Inspecteur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement d'un dossier dépendrait de la relation d'affinité entre les concernés ou la perception d'avantages indus ;</li> <li>- Certaines personnes pourraient abuser de leur fonction pour outrepasser les normes établies ;</li> <li>- Le respect du plan d'alignement pourrait être ignoré (ou descente fictive) en échange d'avantages indus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible motivation du personnel ;</li> <li>- Manque de moyen de déplacement ;</li> <li>- Insuffisance de l'effectif du personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de l'environnement ;</li> <li>- Prolifération des constructions illicites</li> <li>- Non-respect du plan d'urbanisme.</li> </ul>	9
<b>11. Transmission des dossiers auprès du SRAT pour examen, avis et notification du demandeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Cadeaux illicites</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rabatteurs</li> <li>- Coursier</li> <li>- Secrétaire</li> <li>- Usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La transmission de dossier pourrait être accélérée en échange d'avantages indus ou cadeaux ;</li> <li>- Certains responsables pourraient profiter de la méconnaissance du demandeur des procédures en vigueur ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'effectif du personnel ;</li> <li>- Absence de contrôle et de traçabilité ;</li> <li>- Problème d'archivage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de confiance des usagers à l'Administration ;</li> <li>- Mauvaise réputation.</li> </ul>	6



*Analyse de risques de corruption relatifs à la délivrance de permis de construire de la Commune Urbaine de Mahajanga*

<p><b>12. Examen et avis du SRAT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef du SRAT et son équipe</li> <li>- Usagers</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dossiers incomplets pourraient être acceptés et traités en contrepartie d'avantages indus ;</li> <li>- Le respect de la prescription pourrait être ignoré en échange de faveurs ;</li> <li>- Les responsables pourraient soutirer de l'argent aux usagers pour donner un avis favorable ou vice-versa ;</li> <li>- Certaines personnes pourraient abuser de leur fonction pour outrepasser les normes établies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible motivation du personnel ;</li> <li>- Projet de construction non conforme au plan d'urbanisme;</li> <li>- Travaux ayant déjà commencé avant l'autorisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction non conforme ;</li> <li>- Plan d'urbanisme non respecté ;</li> <li>- Prolifération des constructions illicites entraînant des inondations, insécurité et dégradation de l'environnement ;</li> <li>- Mauvaise réputation du service.</li> </ul>	<p align="center">6</p>
<p><b>13. Calcul du droit si favorable (CUM)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Exonération illégale</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Abus de fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable du service urbanisme</li> <li>- Usagers</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une exonération pourrait être accordée en échange d'avantages indus ou cadeaux ;</li> <li>- Les usagers pourraient subir les décisions des responsables sans connaissance au préalable des bases de calcul du montant déclaré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surestimation du volume de travail ;</li> <li>- Manque d'intégrité du responsable ;</li> <li>- Non-publication du texte officiel régissant le calcul d'imposition.</li> <li>- Système de contrôle et/ou de contre-vérification assez faible voire même inexistant ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des recettes fiscales ;</li> <li>- Fonds d'investissement réduits ;</li> <li>- Mauvaise réputation du service.</li> </ul>	<p align="center">4</p>
<p><b>14. Transmission du dossier auprès du service de recette pour avis de versement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétaire</li> <li>- Usagers</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les responsables pourraient retenir les dossiers pour soutirer indirectement des faveurs ;</li> <li>- La vitesse de transmission des dossiers pourrait dépendre de la relation d'affinité avec les demandeurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes en vigueur non publiés ;</li> <li>- Problème d'archivage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la recette communale ;</li> <li>- Fonds d'investissement réduits ;</li> <li>- Mauvaise réputation du service.</li> </ul>	<p align="center">4</p>
<p><b>15. Traitement d'avis de versement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel du service de recettes</li> <li>- Usagers</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les responsables pourraient retenir les dossiers à cause de la non-obtention de faveurs ;</li> <li>- Certains responsables pourraient profiter de la méconnaissance du demandeur des procédures en vigueur ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes en vigueur non publiés ;</li> <li>- Manque d'intégrité ;</li> <li>- Standard de service non mis en place ;</li> <li>- Système de contrôle et de suivi assez faible voire même inexistant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard de la délivrance du permis.</li> </ul>	<p align="center">4</p>

*Analyse de risques de corruption relatifs à la délivrance de permis de construire de la Commune Urbaine de Mahajanga*

<b>16. Signature de la décision de PC avec la quittance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Favoritisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire</li> <li>- Usagers</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les responsables pourraient extorquer de l'argent aux usagers en échange de la signature ;</li> <li>- Certaines personnes pourraient faire pression pour accélérer la signature d'un PC ;</li> <li>- Les relations de camaraderies pourraient prendre le dessus dans la signature ou non d'un PC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peur de représailles ;</li> <li>- Système de contrôle et de suivi assez faible voire même inexistant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard du démarrage des travaux ;</li> <li>- Commencement des travaux avant l'obtention de l'autorisation ;</li> <li>- Travaux non conformes aux normes.</li> </ul>	4
<b>17. Délivrance de PC auprès du guichet unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent du GU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les responsables au niveau du GU pourraient extorquer de l'argent aux usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'intégrité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard du démarrage des travaux</li> <li>- Commencement des travaux avant l'obtention de l'autorisation</li> <li>- Travaux non conformes aux normes</li> </ul>	4

### III. MESURES ANTI-CORRUPTION RECOMMANDEES

En se référant à la sévérité des risques de corruption identifiés, des mesures anti-corruption ont été proposées pour les étapes estimées sévères.

Conformément à la méthode AC/Works, les mesures anti-corruption ont été élaborées sur la base des quatre piliers de la lutte anti-corruption selon la méthode Anti – Corruption Works à savoir (TPRI) :

- La Transparence
- La Participation
- La Redevabilité
- L'Intégrité

Étape 2	Élaboration de plan d'Architecture
<b>Risques</b>	Corruption passive - Corruption active - Trafic d'influence - Abus de fonction
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Architecte agréé - Commune - SRAT- Usagers - OSC
<b>Mesures</b>	<b>Transparence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afficher la liste des architectes agréés et la grille de leurs honoraires</li> <li>➤ Recourir à l'utilisation d'un logiciel spécifié pour analyser les plans d'architecture (certifiés et conformes aux normes)</li> <li>➤ Promouvoir le PLU à travers des activités médiatiques</li> </ul>
	<b>Participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impliquer les OSC œuvrant pour l'environnement et/ou l'urbanisme dans la sensibilisation du grand public</li> </ul>
	<b>Redevabilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sanctionner les constructions qui ne respectent pas le PLU</li> <li>➤ Inciter la population locale à se référer au PLU avant toutes constructions</li> </ul>
	<b>Intégrité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser le public à la LCC et au respect du PLU</li> </ul>

Étape 4	Demande de permis de construire pour les terrains non titrés visés par le Chef FKT
<b>Risques</b>	Corruption passive - Corruption active - Conflit d'intérêt - Abus de fonction- Favoritisme – Concussion - Détournement de biens publics
<b>Acteurs /Alliés/partenaires</b>	État – Chef FKT – Usagers – SRAT – membres STAC DRATSF - OSC
<b>Mesures</b>	<b>Transparence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place le standard de service</li> <li>➤ Mettre en place le logiciel gérant le circuit des dossiers (Logiciel NATAC)</li> <li>➤ Afficher le planning des descentes pour la reconnaissance au niveau du bureau de FKT concerné</li> <li>➤ Mettre à jour le plan de repérage au niveau du SRAT</li> <li>➤ Faciliter l'accès au PLOF</li> </ul>
	<b>Participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer la capacité des responsables de la CUM et des FKT en matière foncière</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impliquer les membres de la STAC dans la commission de reconnaissance locale.</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un système de suivi et de contrôle de la gestion des terrains non titrés</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les différents responsables et les usagers à la LCC</li> </ul>

<b>Étape 5</b>	<b>Présentation d'un acte de vente ou/et <i>Fanamaintisamolaly</i></b>
<b>Risques</b>	Abus de fonction - Trafic d'influence - Corruption active - Corruption passive - Cadeaux illicites
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Autorité locale (FKT)
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place le standard de service au niveau de la CUM et des FKT</li> <li>➤ Digitaliser le traitement des dossiers</li> <li>➤ Exiger l'authentification de l'acte de vente ou fanamaintisamolaly (visa commune - visa FKT)</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limiter le nombre de procuration autorisé pour éliminer les rabatteurs</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un système de contrôle et de vérification de l'authenticité des documents</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les responsables et les usagers à la LCC</li> </ul>

<b>Étape 6</b>	<b>Dépôt de dossier complet (Hôtel de ville)</b>
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Trafic d'influence – Favoritisme - Cadeaux illicites - Concussion
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Usagers – secrétaire - dirigeant de la commune - membres de la CLAC
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place le standard de service de l'Hôtel de Ville</li> <li>➤ Elaborer un manuel de procédure de la demande de permis de construire</li> <li>➤ Digitaliser le traitement du circuit des dossiers (Logiciel NATAC)</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des descentes inopinées auprès du service responsable</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser le public à la LCC</li> <li>➤ Mettre en place un système de prime de performance pour le personnel</li> </ul>

<b>Étape 10</b>	<b>Descente sur terrain pour alignement de la CUM</b>
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Conflit d'intérêt - Abus de fonction - Trafic d'influence – Concussion - Cadeau illicite
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Usagers - service de l'habitat/ assainissement et de l'urbanisme et inspecteur
<b>Mesures</b>	<b>Transparence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place le standard de service au niveau de la CUM</li> <li>➤ Assurer la traçabilité des PV de descente (extrait du plan d'alignement et côte de nivellement)</li> <li>➤ Utiliser des NTIC lors de la descente (constat vidéo consultable)</li> <li>➤ Afficher la liste des descentes effectuées et le calendrier des descentes à effectuer</li> </ul>
	<b>Participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmenter l'effectif du personnel de la CUM</li> </ul>
	<b>Redevabilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un système de suivi et contrôle des PV des descentes</li> <li>➤ Informer les usagers sur la situation de leurs dossiers et doter des crédits téléphoniques aux guichetiers</li> </ul>
	<b>Intégrité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcement de capacités des responsables et sensibilisation à la LCC</li> </ul>

<b>Étape 11</b>	<b>Transmission des dossiers auprès du SRAT pour examen, avis et notification du demandeur</b>
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive – Favoritisme - Cadeaux illicites- Concussion
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Usager - SRAT et service de l'urbanisme - membres STAC DRATSF
<b>Mesures</b>	<b>Transparence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre à jour le standard de service et afficher publiquement le circuit de dossier (CUM – SRAT)</li> <li>➤ Digitaliser le traitement des dossiers pour assurer leur traçabilité</li> <li>➤ Afficher de la liste des dossiers envoyés au SRAT.</li> </ul>
	<b>Participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Doter les coursiers de la CUM de moyens de déplacement</li> <li>➤ Augmenter l'effectif du personnel (coursiers)</li> <li>➤ Impliquer les membres de la STAC dans le comité d'appréciation</li> </ul>
	<b>Redevabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place/ renforcer le système de contrôle et de contre-vérification</li> </ul>
	<b>Intégrité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser le personnel du SRAT à la LCC et au code de conduite</li> <li>➤ Faire signer la charte d'éthique par tout le personnel</li> </ul>

Étape 12	Examen et avis du SRAT
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Abus de fonction - Trafic d'influence
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Responsable SRAT et usagers - CUM
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre à jour le standard de service</li> <li>➤ Informer le grand public sur les normes de construction</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser le grand public à travers des activités médiatiques « Ino kabary » émission TV (CUM), réseaux sociaux et radio pour la promotion des textes en vigueur et procédures sur l'aménagement, l'habitat, le foncier, ....</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un système de contrôle et vérification</li> <li>➤ Suivre la mise en application des décisions d'arrêt de travaux et ordonnance de destruction pour les constructions non- permises et illégales</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser le personnel du SRAT à la LCC et au code de conduite ;</li> <li>➤ Faire signer la charte d'éthique par tous les personnels</li> </ul>

## **IV. CONCLUSION**

L'obtention d'un permis de construire passe par plusieurs étapes et est conditionnée par le respect du plan d'urbanisme de la Commune Urbaine de Mahajanga. Cet atelier d'analyse de risques de corruption dirigés par l'équipe de la Direction Territoriale du BIANCO Mahajanga a permis aux acteurs concernés par ce processus de discuter, d'échanger et surtout de proposer des mesures anti-corruption pour assainir les différentes étapes de la délivrance de permis de construire mais surtout d'améliorer les recettes de la CUM.

Ces risques de corruption sont principalement engendrés par des multiples facteurs tels que le manque de moyens d'archivage, l'absence de sensibilisation et de communication de la nécessité de l'obtention du PC avant toutes constructions, le faible effectif du personnel de la CUM et la méconnaissance des procédures par les usagers.

Afin de verrouiller ces risques de corruption, des mesures préventives sont proposées. Elles ont surtout été axées sur la sensibilisation du grand public sur des différents thématiques dont les procédures à suivre pour l'obtention de permis de construire, le foncier, l'environnement et l'habitat, l'intérêt des constructions conformes aux normes, la vulgarisation du PLU, le renforcement du standard de service au niveau de la CUM, l'augmentation de l'effectif du personnel de la CUM ,la digitalisation des procédures et la sensibilisation du grand public et du personnel de la CUM à la LCC. Ces mesures préventives seront établies dans un plan d'actions et mises en œuvre par la STAC de la CUM en collaboration avec le BIANCO et le GESCOD.